

option Chef d'entreprise ou OHQ en jardins et espaces verts

RNCP2403 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	BPA — Brevet professionnel agricole
Code(s) NSF	214
Code(s) ROME	A1203
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du BPA Chef d'entreprise ou ouvrier hautement qualifié en jardins et espaces verts est capable de réaliser les activités suivantes : – Activités techniques :

- Il conçoit des jardins et espaces verts en fonction du site, du style ainsi que des impératifs écologiques (sol, climat) et législatifs.
- Il exécute des travaux préliminaires tels que l'organisation du chantier (main d'œuvre, fournitures, matériels), la mise en forme et le nettoyage du terrain, les tracés et la mise en place des voies et réseaux divers.
- Il met en place des éléments en réalisant tous travaux d'engazonnement (gazon décoratif, de fixation), en effectuant des plantations de tous types (végétaux, ligneux ou herbacés) et en exécutant les éléments inertes du jardin (maçonnerie, rocailles, mobilier de jardin).
- Il veille à l'entretien des végétaux ligneux et herbacés en établissant un calendrier, par la taille des végétaux en fonction d'objectifs esthétiques, physiologiques et utilitaires, par des soins culturels courants (amendements, fertilisation, arrosage, irrigation, travail du sol).
- Il détecte et identifie les principaux ennemis des végétaux ornementaux et met en œuvre les moyens de lutte adaptés.
- Il utilise, conduit et entretient le matériel en respectant les normes de sécurité.

– Activités commerciales :

- Il met en œuvre une stratégie de vente en prospectant la clientèle par l'utilisation des techniques de communication, en répondant aux marchés et appels d'offres.
- Il assure le suivi commercial des chantiers.
- Il négocie les contrats.
- Il établit les devis et les factures.

– Activités de gestion :

- Il enregistre ses factures sur les documents comptables, assure la comptabilité de l'entreprise et le suivi de la trésorerie.
- Il établit, contrôle et maîtrise ses prix de revient.
- Il définit et établit ses prix de vente.
- Il calcule et déclare ses impôts et taxes.

- Il établit ses prévisions d'investissement.
- Il intervient et prend des décisions en fonction des résultats technico-économiques de l'entreprise.
- Il sélectionne ses fournisseurs.
- Il détermine les besoins en main d'œuvre et gère le personnel en fonction des activités et équipements de l'entreprise et de la législation du travail.
- Il participe à la vie de l'environnement professionnel et utilise les services offerts.
- Il situe juridiquement son entreprise

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités : - Entreprises privés.
- Collectivités locales, territoriales, communales.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles : - Ouvrier hautement qualifié en jardins et espaces verts.
- Chef d'entreprise spécialisé en jardins et espaces verts.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	30 695
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A, membre de l'enseignement agricole public, est composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole public;

- de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel agricole, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés.

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP5834

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : educagri.fr
<http://www.educagri.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2403/>